



## Le point de vue des jeunes sur la collaboration pour soutenir les personnes ayant des problèmes de santé mentale ou de toxicomanie dans le système de justice pénale

\*\*\*\*\*

Les jeunes sont d'avis qu'une collaboration entre les ministères, les institutions (p. ex. services de police, écoles et centres médicaux), les programmes communautaires et les organismes de services est nécessaire pour soutenir les personnes ayant des problèmes de santé mentale ou de toxicomanie dans le système de justice pénale.

\*\*\*\*\*

**De 2016 à 2019, le ministère de la Justice Canada a organisé des rencontres avec de jeunes Canadiens pour connaître leur point de vue sur différentes questions relatives à la justice. Les jeunes retenus pour ces projets de mobilisation de la jeunesse n'ont reçu aucune formation particulière ou information spécialisée, mais leurs points de vue et leurs perspectives sur des questions relatives à la justice pourront éclairer les décisions stratégiques, notamment en ce qui concerne les campagnes d'information du public.**

### Les autres constats<sup>1</sup>

- Bien des jeunes sont d'avis qu'il faut améliorer l'accès aux programmes et services de santé mentale (p. ex. thérapie, counseling et groupes de soutien) dans les collectivités, les écoles et le système de justice pénale.
- Les jeunes ont noté qu'une collaboration entre différentes organisations permettrait d'améliorer l'accès à des mesures préventives (p. ex. sensibilisation, prise en compte et soutien). Pour les personnes dans le système de justice pénale, les jeunes aimeraient voir davantage de mesures de soutien en matière de réadaptation et de réinsertion sociale (p. ex. counseling).
- Les jeunes sont aussi d'avis qu'une collaboration aiderait à éliminer les préjugés liés à la santé mentale, à créer des espaces de discussion et d'échange sécuritaires, à sensibiliser

le public et à fournir des programmes et services pour les personnes ayant des problèmes de santé mentale et de toxicomanie.

- Les jeunes aimeraient que le personnel des institutions et des systèmes de justice et d'éducation (p. ex. policiers, agents de libération conditionnelle, juges, enseignants, conseillers d'orientation et administrateurs scolaires) suive une formation sur la santé mentale et la toxicomanie, les premiers soins en santé mentale et les sensibilités culturelles afin de contribuer à faire disparaître les préjugés systémiques.
- Selon les jeunes, le grand public doit être informé des problèmes relatifs à la santé mentale et à la toxicomanie afin de pouvoir déceler ceux-ci, surtout chez les personnes ayant des démêlés avec la justice. Bon nombre de jeunes ont suggéré d'adopter des approches axées sur la collaboration pour accroître la formation sur ces problèmes (p. ex. ateliers du système de justice pénale dans les écoles ou partenariats entre les écoles et la police).

### Une analyse plus poussée

Les jeunes croient que les organisations communautaires et les services sociaux, y compris les centres de santé, les organismes de logement, les organismes jeunesse (p. ex. Repaires jeunesse et centres d'amitié autochtones) et les organisations internationales (p. ex. UNICEF), devraient collaborer.

Les jeunes sont d'avis que divers systèmes devraient travailler ensemble pour soutenir les personnes ayant des problèmes de santé mentale ou de toxicomanie. Ils ont notamment parlé d'un réseau de soutien pour les Canadiens qui serait composé de professionnels de la santé, d'experts juridiques et de personnes bienveillantes. Les jeunes considèrent qu'un tel réseau aiderait à mettre fin à la stigmatisation, à réduire la criminalité et à bâtir des quartiers plus sains et sécuritaires.

Les jeunes souhaitent que les professionnels dans le système de justice pénale comprennent mieux les problèmes de santé mentale et de toxicomanie afin d'améliorer les programmes de réadaptation, de réinsertion sociale et de soutien<sup>2</sup>. Ils ont suggéré que des gestionnaires de cas au sein du système de justice pénale fournissent des plans de traitement, coordonnent les ressources et offrent un encadrement et un suivi en la matière. Les jeunes sont d'avis que les délinquants ont tout particulièrement besoin d'appui pour finir leurs études, trouver un logement, décrocher un emploi et obtenir un soutien thérapeutique ou médical afin de pouvoir retourner dans leur collectivité.

Certains jeunes considèrent qu'il leur revient de sensibiliser et de soutenir leurs pairs en partageant leurs propres expériences en santé mentale et en étant des alliés avertis. Bon nombre de jeunes ont suggéré de créer ou de réunir des comités jeunesse pour accroître la sensibilisation aux problèmes de santé mentale dans leur collectivité, alors que d'autres ont soulevé qu'il faut des ateliers et d'autres occasions d'apprentissage dans les écoles, en plus d'un accès à des psychologues ou psychiatres, des intervenants et d'autres experts en santé mentale en milieu scolaire.

Quelques jeunes ont indiqué qu'il faut mobiliser des personnes ayant des problèmes de santé mentale ou de toxicomanie ainsi que leurs amis et leurs proches, qui ont une expérience et des connaissances concrètes, pour concevoir, façonner et fournir des services de soutien utiles et efficaces.

Dans leurs propres mots :

*« La santé mentale est un problème commun, ce qui veut dire que nous devons nous unir et tenter de le régler tous ensemble. »*

## Méthodologie

Le ministère de la Justice Canada, de concert avec la Commission des étudiants du Canada<sup>3</sup>, a réalisé des projets de participation des jeunes de 2016 à 2019. Les points de vue, les perceptions et les attentes des jeunes en ce qui a trait au système de justice pénale ont été examinés dans le cadre de chaque projet. L'examen a été effectué par un nouveau comité action jeunesse du ministère de la Justice Canada<sup>4</sup> qui a demandé aux jeunes issus de projets d'action communautaire dirigés par des jeunes de s'exprimer<sup>5</sup> et par la tenue de la conférence *#LeCanadaquenoussouhaitons*<sup>6</sup>. Les constats résumés dans le présent document sont tirés du Projet de participation des jeunes au système de justice pénale de 2018.

**Projet de participation des jeunes au système de justice pénale 2018** – Quinze membres du Comité action jeunesse du ministère de la Justice Canada représentant les populations autochtones, non autochtones, rurales, urbaines et autres ont pris part à des appels effectués aux deux semaines, en plus de participer à la diffusion de contenu en matière de Justice par l'entremise d'un groupe Facebook et d'un groupe Messenger, de juin 2018 à avril 2019. Ce projet était articulé autour d'enjeux pertinents pour le travail du ministère de la Justice Canada.

En collaboration avec le ministère de la Justice Canada, la Commission des étudiants du Canada a élaboré un questionnaire qui a été distribué par les membres du Comité action jeunesse du ministère de la Justice Canada et les partenaires de la Commission au moyen d'un sondage Google en ligne, d'un questionnaire imprimé et de groupes de discussion. En septembre et octobre 2018, on a recueilli les points de vue de 90 jeunes qui représentent la jeunesse diversifiée du Canada, autochtone et non autochtone, en milieu rural et urbain, et qui reflètent la diversité des identités, y compris celles du genre, de la race et de l'origine ethnique.

**Pour de plus amples renseignements sur les constats ou les sondages mentionnés dans le présent document, veuillez communiquer avec la Division de la recherche et de la statistique du ministère de la Justice Canada ([rsd.drs@justice.gc.ca](mailto:rsd.drs@justice.gc.ca)).**

<sup>1</sup> Sauf indication contraire, tous les constats sont tirés du Projet de participation des jeunes au système de justice pénale de 2018.

<sup>2</sup> Bien qu'il existe des établissements du système de justice pénale qui mettent l'accent sur le traitement, leur nombre est limité et tous n'ont donc pas accès à de tels programmes.

<sup>3</sup> La Commission des étudiants du Canada est un organisme caritatif national qui a pour mission d'appuyer les jeunes afin que leurs idées pour améliorer leurs propres vies et celle des autres soient mises en pratique. Le Centre d'excellence pour l'engagement des jeunes est un réseau de jeunes, d'organismes de jeunes et d'universitaires qui s'emploie à prouver les avantages de la mobilisation des jeunes et de leur perfectionnement positif.

<sup>4</sup> La Commission a choisi des membres pour participer au Comité action jeunesse du ministère de la Justice Canada. Les jeunes sélectionnés venaient de partout au pays, avaient entre 12 et 22 ans, vivaient dans des collectivités urbaines et rurales, provenaient de milieux et de cultures diversifiés et avaient différentes expériences de vie.

<sup>5</sup> Dans le cadre des projets d'action communautaire, les membres du Comité action jeunesse devaient recueillir des données dans leur collectivité en demandant à leurs pairs de répondre aux questions préétablies. Les jeunes pouvaient mener un sondage, diriger un groupe de discussion ou effectuer des entrevues pour obtenir des données.

<sup>6</sup> Lors de la conférence Le Canada que nous souhaitons, l'équipe thématique SJP (un groupe diversifié de jeunes de partout au Canada) a formulé des recommandations à l'intention des décideurs et d'autres jeunes Canadiens au sujet du système de justice pénale.